

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le MARDI 29 MAI, à 17 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents : MM. Auguste LEGROS, Marc GERARD, Camille BOURHIS, Eric BOYER, Maurice CHANE-KUNE, Frantz FONTAINE, Gérard LEFEVRE, Mme Florelle LAMANDE, Mme Gabrielle FONTAINE, Mme Moline BLARD, Gilbert MANES, Daniel BOX, Maxime RIVIERE, Jack AFFEJEE, Jean-Denis MAHE, Jean-Marc NATIVEL, Gérard LAURET, Mme André PAYET, Paul PAYET, Ibrahim DINDAR, Raoul HOARAU, Michel VITRY, Jean-Marie DE LA HOGUE, Abdoul-Hack AFFEJEE, Roland LAW-KOUN-MA-THON, Jean HIN-TUNG, Fred TANDRYA, Serge CAZANOVE, François FERRERE, Serge PERSONNE, Mme Paule BRUNIQUET, Eliane OLLIVIER, Mlle Marie-Claude DOUYERE, Axel KICHENIN, Alexandre DE BALBINE, André LICHARDY, Gilbert ANNETTE, Jacques HOARAU, Mickaël NATIVEL, Jean-Daniel FONTAINE, Raoul AMELIN, Jean-Pierre HOARAU, Gilbert GERARD.

Etaient représentés :

- Monsieur René-Paul VICTORIA par Mme LAMANDE
- Monsieur Issop PATEL par M. Serge PERSONNE
- Mme Laurence VERGES par M. Jacques HOARAU

LE MAIRE certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St Denis, le 04.06.84 et que le nombre de conseillers présents était de 43/55 en exercice.

Etaient absents :

- Monsieur Marcel HOARAU
- Monsieur Aristide PAYET
- Monsieur Jean-Marie DUPUIS
- Monsieur Nicolas MOUTOUSSAMY
- Mme Rose-Mai TURENNE
- Monsieur Henri ATECTAM
- Monsieur Albert RAMASSAMY
- Monsieur Jules RAUX
- Monsieur Guy Max ZITTE (excusé)

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un SECRETAIRE pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

.../...

